

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-687748

199467



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12168

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : Quevadich Soli

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0662167372

Total des frais engagés : 562,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/2/24

Nom et prénom du malade : Quevadich Yousra

Age : 32 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Amik - Vomizi

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 20/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclarant



الدكتورة الشرايبى ليلي

Dr. CHRAIBI Leila

SPÉIALISTE EN ALLERGOLOGIE
ADULTES ET ENFANTS

إختصاصية في جميع أنواع الحساسية

للكبار و الصغار



الدكتورة الشرايبى ليلي

Dr. CHRAIBI Leila

SPÉIALISTE EN PÉDIATRIE

إختصاصية في طب الأطفال

والرضع

Casablanca, le 23/2/2021 الدار البيضاء، في

Quornich spray

150

Phormix +

100cc

20,20

Orifl + amikacin
2 jant

PHARMACIE LES CYPRÉS
VILLE VERTE

Centre Commercial La Promenades
Local C16 - Ville Verte, Bouskoura

Casablanca
Tél: 05.22.78.24.20

Après 10ml

10% sur amikacin spray

palvinal + 2b

Dr. Leila CHRAIBI
Spécialiste en Allergologie
Spécialiste en Pédiatrie
Tél: 0522599555 - 0522599555 - 091042895

PHARMACIE LES CYPRÉS

SV

PHARMACIE LES CYPRÉS

SV

PHARMACIE LES CYPRÉS

SV

PHARMACIE LES CYPRÉS

SV

Sur rendez-vous

3011 Route de Bouskoura, 22 Lottissement Sofia, 2ème étage à côté de la mosquée Al Saoud 1-Bouskoura

Tél.: 05 22 59 98 01 - GSM : 06 00 03 60 46

PHARMACIE LES CYPRÉS
VILLE VERTE
Centre Commercial La Promenades
C16 - Ville Verte, Bouskoura
Casablanca
Tél: 05.22.78.24.20